



CONSEIL
SEANCE DU 14 JANVIER 2021 - N° 316 -



Présidé par Monsieur Alain HOFFMANN, Directeur de la Faculté des Sciences de Montpellier

Relevé de conclusions approuvé par le Conseil de la Faculté des Sciences de Montpellier le 11 février 2021

MEMBRES DU CONSEIL PRESENTS OU REPRESENTES

Collège A : PROFESSEURS DES UNIVERSITES

Rachel **CERDAN**
Benoîte **DESAPORTA**
Gilles **DESPAUX**
Agnès **FICHARD-CARROLL**
Jean-Sébastien **FILHOL**
Marie **FORET**
Sylvie **HURTREZ**
Philippe **MÜNCH**
Bertrand **PLEZ**
Michael **SMIETANA**

Présent(e)	Représenté(e) par
X	
X	
	Rachel CERDAN
X (Départ à 9h20)	Philippe MÜNCH
X	
X	
	Bertrand PLEZ
X	
X	
X	

Collège B : AUTRES ENSEIGNANTS CHERCHEURS ET ENSEIGNANTS

Richard **ARINERO**
Emilien **AZEMA**
Sèverine **BERARD**
Anne-Muriel **CHIFFOLLEAU**
Christine **LEREDDE**
Vanessa **LLERAS**
Alban **MANCHERON**
Fleurice **PARAT**
Marc **ROLLAND**
Béatrice **ROY**

X	
X (Départ à 9h40)	
X	
X	
	Marc ROLLAND
X	
X	
X (Départ à 9h45)	Jean-Sébastien FILHOL

Collège C : USAGERS

Teddy **BAYLET**
Renaud **SOROT**
Guilhem **FOUILHE**

Présent(e)	Représenté(e) par

Collège D : Personnels IATSS

Georges **BOUBY**
Dalila **HAMMAR**
Nabil **KOUADRI**
Nicolas **MOUREAU**

X	
	Richard ARINERO
X	

Personnalités extérieures

Christian **ASSAF**
(Région Occitanie-Pyrénées- Méditerranée)
François **LANOT**
(Conseil Départemental de l'Hérault)
Jacques **DIETRICH**
(Conseil Économique, Social et Environnemental Régional
-Occitanie- Pyrénées- Méditerranée)
Éric **JALLAS**
(Chambre Régionale de Commerce et de l'Industrie)
...
(Montpellier Agglomération)

Présent(e)	Représenté(e) par
X	
	Sylvie MALACARNE

Personnalités extérieures à titre personnel

Sylvie **MALACARNE**
Alexandre **PATERNE**
Jean-Pierre **PECOUL**

X	
X	
	Alexandre PATERNE

Vu les Statuts de la Faculté des Sciences de Montpellier approuvés par le Conseil d'Administration de l'Université
Montpellier 2 le 29 avril 2011, - Chapitre 1 : le Conseil de la Faculté des Sciences -,

Membres en exercice : 34

(Extrait de l'article 10 - Chapitre 1, section 3 - des Statuts de la Faculté des Sciences de Montpellier :
Le Conseil délibère valablement lorsque la moitié au moins de ses membres est présente ou représentée

Invités permanents présents :

- Vice-présidente déléguée à la responsabilité sociale
Agnès FICHARD-CARROLL

- Directeur (trice) s adjoint(e)s
Adam ALI (Ressources Humaines)
Frédéric LEMOIGNO (Pédagogie/LMD5)
Jean-Michel MARIN (Politique Scientifique)

- Directeurs Département d'enseignement / Service d'appui à la pédagogie
Benoite DE SAPORTA (Mathématiques)
Marie FORET (Physique)
Hervé JOURDE (TEE)

- Chefs de service
Gilles GUEVELLOU (Directeur administratif)
Béatrice GOUJON (Directrice administrative adjointe)
Sandrine VILLANUEVA-THERON (Directrice administrative adjointe)
Corinne FERNANDEZ (Responsable du service Relations Extérieures et Partenariales)

- Responsables Pédagogiques
Richard ARINERO (Licence)
Bertrand PLEZ (Master)

- Chargés de mission
Emilien AZEMA (RI)
Dylan LAPE (Etudiants)

- Invités exceptionnels :
François ROUSSET (Département Scientifique B3ESTE)

- Secrétaire de séance
Sandra GAUCERAND (Assistante de direction)

Le **mercredi 14 janvier 2021**, à 9 heures, les membres du Conseil de la Faculté des Sciences de Montpellier, dûment convoqués le 7 janvier 2021, se sont réunis sous la Présidence de **M. HOFFMANN**, Directeur de la Faculté des Sciences, en visioconférence, via l'application Zoom.

1. Introduction

a. Vœux du Directeur

M. HOFFMANN salue l'assemblée et lui présente ses meilleurs vœux pour cette année 2021. Il espère que l'auditoire a pleinement profité de ses vacances.

M. HOFFMANN remercie également toute la communauté de la Faculté des Sciences (étudiants, enseignants-chercheurs, enseignants et personnels latss), pour leurs efforts, leur implication et leur confiance envers la Direction, durant cette période difficile. Il cède la parole aux membres de l'équipe de Direction qui souhaitent, à leur tour, une très belle année à toutes et tous.

b. Intervention de Mme FICHARD-CARROLL, Vice-présidente déléguée à la responsabilité sociale

M. HOFFMANN indique avoir demandé à **Mme FICHARD-CARROLL**, membre élue du Conseil de la Faculté des Sciences, mais également Vice-présidente déléguée à la responsabilité sociale à l'Université de Montpellier, de présenter un point sur la situation sanitaire actuelle.

Mme FICHARD-CARROLL salue l'assemblée et indique qu'elle attend, de la part du Ministère, des informations relatives au retour des étudiants sur le campus. Elle note que la Ministre de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation a publié une circulaire, en date du 19 décembre dernier, signalant que le Président de la République avait demandé au gouvernement d'envisager les nouvelles modalités d'une reprise progressive des enseignements au sein des universités, dès le 4 janvier 2021.

Mme FICHARD-CARROLL indique qu'un renforcement massif du tutorat a été mis en place dans les universités, afin de limiter le décrochage et l'isolement des étudiants. Ce tutorat s'adresse principalement aux étudiants de 1^{ère} année de licence. A cet effet, l'Université de Montpellier s'est rapprochée des composantes d'enseignement pour connaître leurs besoins en nombre de tuteurs - les dernières demandes ont été reçues ce mercredi 14 janvier -. **Mme FICHARD-CARROLL** précise, qu'à ce jour, l'établissement n'a toujours pas connaissance du montant de l'enveloppe qui sera attribuée par le Ministère pour le recrutement de ces tuteurs et l'organisation de cette lourde mise en place (recrutement, formation des tuteurs, etc). Mais elle insiste : les tuteurs ne seront pas lâchés dans la nature, ils bénéficieront d'une formation ad hoc et seront accompagnés dans leurs missions par des enseignants.

Concernant les aides matérielles, **Mme FICHARD-CARROLL** informe que l'Université de Montpellier a distribué, à des étudiants boursiers de 1^{ère} année de licence, des ordinateurs de prêt et des clés 4 G, mis à disposition par la Région. Elle précise que l'Etablissement peut également attribuer une aide financière aux étudiants en rupture numérique, pour leur permettre de contracter un forfait auprès d'un opérateur.

Au niveau médical, **Mme FICHARD-CARROLL** signale qu'un gros effort a été réalisé par l'UM sur les accompagnements psychologiques des étudiants. Les équipes ont été renforcées, notamment avec l'intervention nouvelle de psychiatres du CHU.

Mme FICHARD-CARROLL ajoute que la priorité ministérielle porte sur le dépistage massif. Dès que les étudiants pourront revenir sur le campus, le service de médecine préventive devra pouvoir dépister tous les étudiants qui en feront la demande. Mais actuellement, le service n'est pas encore formé à cette future organisation.

M. HOFFMANN s'interroge sur la mise à disposition des ordinateurs. Il a noté qu'elle ne concerne que les étudiants boursiers de Licence 1^{ère} année: « est-il possible d'élargir le public bénéficiaire ? »

Mme FICHARD-CARROL lui répond qu'il est possible de distribuer des PC à d'autres étudiants en difficulté. Elle précise que pour cela il faut les diriger vers la Direction de la Vie du Campus. Toutefois, le critère social reste la priorité d'attribution.

M. HOFFMANN demande à **Mme FICHARD-CARROLL** : « qu'en est-il du couvre-feu à 18h ? »

Mme FICHARD-CARROLL explique que les enseignements pourront avoir lieu jusqu'à 18h. Au-delà, l'étudiant devra se munir d'un justificatif de déplacement qu'il trouvera sur le site du gouvernement.

M. HOFFMANN signale que les épreuves d'examen qui se déroulent actuellement en présentiel à la Faculté ont été réorganisées en fonction de cette mesure, et elles ne devraient donc pas finir au-delà de 18h. Une prise en charge « spéciale » a également été mise en place pour les étudiants présentant des symptômes de la Covid, afin qu'ils ne composent pas avec les autres étudiants.

M. ROLLAND s'interroge sur la vaccination des personnels et notamment celle des enseignants qui sont, de fait, en contact avec un grand nombre d'étudiants.

Mme FICHARD-CARROLL regrette que les enseignants ne soient pas la population prioritaire de la campagne de vaccination établie par le gouvernement.

Concernant le couvre-feu à partir de 18h, **M. BOUBY** signale que cela pose un problème d'organisation. En effet, les projets tuteurés ont démarré en chimie, et lorsque l'enseignement est lancé il est difficile d'anticiper l'heure de fin, que ce soit 18, 19 ou 20 heures.

Mme FICHARD-CARROLL reconnaît qu'il s'agit d'une réelle problématique. Toutefois, il est impossible d'aller à l'encontre de cette mesure réglementaire. Un formulaire, proposé par le Gouvernement, est disponible sur le site du Ministère de l'Intérieur. L'étudiant et l'enseignant concernés par un dépassement d'horaire devront cocher la case « Déplacements entre le domicile et le lieu d'exercice de l'activité professionnelle ou le lieu d'enseignement et de formation, déplacements professionnels ne pouvant être différés ». Il est possible d'ajouter à ce document, l'emploi du temps estampillé.

M. HOFFMANN rappelle que les étudiants sont actuellement en examen. Il ajoute qu'il avait été question d'épreuves de substitution pour les étudiants présentant des symptômes Covid et pour les étudiants avérés cas positifs : « qu'en est-il ? ».

Mme FICHARD-CARROLL confirme. Le FAQ du MESRI avait fait part de cette question qui « a fait couler beaucoup d'encre. » car la base juridique de cette proposition est très légère. Par ailleurs, un tweet dédié, qui a été rapporté à **Mme FICHARD-CARROLL**, précise qu'il s'agit d'une préconisation et non d'une obligation.

M. HOFFMANN indique qu'au sein de la Faculté, une cellule de veille, animée par **M. ARINERO**, fait le point hebdomadairement sur la situation sanitaire et son contexte.

M. HOFFMANN revient sur les aides financières et précise que la composante est en lien avec le Rotary Club qui a offert à 70 étudiants de la Faculté des bons d'achats Carrefour de 100€, ainsi que des paniers garnis remis par Casino à des étudiants qui se sont signalés en difficulté financière auprès de la composante. Le Rotary avait déjà émis des bons d'achat Carrefour lors du premier confinement en mars dernier. Il remercie cette association pour l'aide apportée aux étudiants de la FdS, et espère que cette précieuse collaboration continuera.

M. HOFFMANN demande à l'assemblée si elle souhaite poser d'autres questions à **Mme FICHARD-CARROLL**.

M. BOUBY constate que les températures hivernales sont très froides et que suite à la situation sanitaire actuelle le restaurant administratif Minerve ne peut plus accueillir les personnels lors de leur pause déjeuner. Des plateaux à emporter sont disponibles et les agents doivent aller les récupérer pour ensuite s'isoler et manger dans leur bureau ou dans des lieux qui ne sont pas forcément chauffés. Il ajoute que le restaurant administratif du CNRS est, quant à lui, toujours ouvert.

M. BOUBY demande si, pour le bien être des personnels, il est possible de rouvrir le réfectoire, en faisant en sorte que les règles sanitaires (distanciation, mise à disposition de gel hydro alcoolique, ...) soient respectées. Il précise que cette demande a été déposée auprès de la Présidence de l'Université.

Mme FICHARD-CARROLL répond que le restaurant administratif est placé sous l'autorité de l'APUM. Seule cette association peut prendre la décision d'ouverture ou de fermeture de cet établissement, avec l'avis du Président de l'UM. Mais l'Université ne peut pas prendre cette décision unilatéralement.

Pour **M. BOUBY**, il est important que la Direction de l'Université prenne en compte les demandes de ses personnels.

Mme FICHARD-CARROLL répond à **M. BOUBY** qu'elle entend parfaitement sa remarque. A ce titre, elle l'invite à prendre directement contact avec l'APUM.

En l'absence de nouvelles remarques de la part de l'auditoire, **M. HOFFMANN** remercie **Mme FICHARD-CARROLL** pour ces précieuses informations et propose de passer au point suivant.

Mme FICHARD-CARROLL signale qu'elle va devoir quitter le Conseil et elle donne sa procuration à **M. MÜNCH**.

M. MÜNCH la remercie de sa confiance.

c. Motion du Département d'enseignement Terre Eau Environnement

M. HOFFMANN informe avoir été destinataire d'une motion adoptée à l'unanimité en Assemblée Générale du Département Terre Eau Environnement. Il précise qu'elle a été également envoyée au Président de l'Université de Montpellier. Cette motion fait part des difficultés matérielles et psychologiques rencontrées par certains étudiants et personnels, mais aussi des conditions d'accueil que propose le Département pour faire en sorte que les enseignements reprennent en présentiel. Le Département TEE préconise le retour des étudiants sur le campus, et les enseignements en présentiel.

M. HOFFMANN rappelle que la Direction a fait remonter au Rectorat les tableaux transmis par les Directeurs de Département, récapitulant les TP du 1^{er} semestre devant avoir lieu en présentiel. Toutes les UE ont reçu l'accord du Rectorat.

M. HOFFMANN alerte le département TEE et les enseignants qui désirent poursuivre des enseignements en présentiel sans autorisation. Cela pourrait engendrer, de la part du Préfet, la fermeture de l'Etablissement.

M. JOURDE, Directeur du département TEE, demande la parole afin d'apporter des précisions aux propos tenus par **M. HOFFMANN**.

M. HOFFMANN la lui cède.

M. JOURDE explique que l'assemblée générale du Département TEE s'est tenue le 7 janvier dernier. Il a été constaté les difficultés rencontrées par les étudiants et certains personnels du Département qui se retrouvent, soit en difficulté psychologique, soit en manque de matériel (des enseignants n'ont pas de PC ou un accès au numérique correct), soit les 2. Il a également été démontré, durant cette instance, que « les étudiants subissent un grave déficit d'apprentissage, préjudiciable à la valeur de leur diplôme et à leur insertion professionnelle. »

M. JOURDE constate que les locaux gérés par le Département TEE sont suffisamment spacieux, aérés et sécurisés (conditions sanitaires strictement respectées) pour accueillir les étudiants en nombre raisonnable, et en demi groupe, comme l'exige la réglementation. Il ajoute que tout cela est rendu possible, notamment par la forte implication des personnels latss du Département. Il ajoute qu'il est noté dans la motion que lorsque - et uniquement lorsque - les effectifs étudiants le permettent (des groupes de 10 étudiants comme le recommande le Ministère) les enseignements peuvent se tenir en présentiel. En cas d'effectifs supérieurs, les enseignants pourraient former des groupes réduits, par alternance et/ou par enseignement hybride présentiel/distanciel.

M. JOURDE insiste, il ne s'agit en aucun cas de dispenser des enseignements hors la loi, ni de procéder à une action de désobéissance ! L'objectif principal consiste à faire remonter la détresse des étudiants et des personnels, et le fait que le Département est capable d'organiser des enseignements en présentiel tout en respectant les règles sanitaires et les recommandations ministérielles.

M. HOFFMANN remercie **M. JOURDE** pour cette clarification et demande à **Mme FICHARD-CARROLL** de bien vouloir apporter ces précisions au Président de l'Université, qui, comme lui, avait une autre lecture de cette motion. **Mme FICHARD-CARROLL** prend note des propos de **M. JOURDE** et les transmettra à **M. AUGÉ**. Elle confirme la potentielle menace de fermeture de l'Etablissement par le Rectorat dans le cas de non-respect des règles. Elle ne pense pas que les enseignants soient irresponsables et se permettraient de mettre en danger leurs étudiants... Bien au contraire ! Elle ajoute que même si le mal être des étudiants, le décrochage, etc, sont constatés, et sont bien réels, l'Université ne peut contrevenir aux règles.

M. JOURDE ajoute, lors de l'assemblée générale, des personnes se sont interrogées sur les effets de cette motion, vis-à-vis des demandes faites auprès du Rectorat. Lui, comme d'autres, a estimé qu'il était nécessaire de rédiger un tel document, d'autant plus que cela avait été suggéré par la Direction de la Faculté des Sciences qui soutient ce même avis.

M. HOFFMANN confirme, lors d'un précédent Codir, il avait invité les Directeurs de Département à rédiger et à faire voter une motion par leur assemblée générale, allant dans le sens du retour des étudiants dans les Universités.

d. Ordre du jour

M. HOFFMANN annonce l'ordre du jour :

- 1- Introduction du Directeur,*
- 2- Approbation du PV n°315 - Conseil du 9 décembre 2020,*
- 3- Vote de conventions,*
- 4- Point Pédagogie : vote de la nouvelle accréditation de la mention MEEF pour les parcours rattachés à la FdS,*
- 5- Point Ressources Humaines :*
 - a- Vote du REH,*
 - b- Point sur les Comités de sélection,*
- 6- Questions diverses.*

M. HOFFMANN demande si l'auditoire a des questions diverses.

M. BOUBY demande la parole. Il souhaite mentionner 2 points. Le premier porte sur la rédaction du relevé de conclusions. Il salue le considérable travail réalisé par **Mme GAUCERAND** dans le cadre de cette mission. Il ajoute qu'il y'avait un certain temps, que la reconnaissance de cet exercice, par les conseillers, n'avait pas été évoquée.

Mme GAUCERAND remercie à son tour **M. BOUBY** pour sa remarque.

M. BOUBY alerte le Conseil et la Direction de la Faculté sur les problèmes électriques des bâtiments 3 et 19 (début d'incendie, forte odeur de plastique brûlé, ...). Il demande que des travaux soient réalisés afin que les personnels puissent travailler dans des conditions correctes, et en toute sécurité. Il ajoute qu'il en informera également le CT lors de la prochaine séance.

M. GUEVELLOU informe **M. BOUBY** qu'il se rapprochera la DPI à ce sujet.

M. BOUBY explique que des travaux ont déjà été réalisés au bâtiment 3, l'éclairage a été refait. Par contre le système électrique du bâtiment 19 doit avoir près de 60 ans.

M. HOFFMANN indique que des travaux de rénovation énergétique sont prévus au bâtiment 19. Il a transmis un mail aux Directeurs de Département à ce sujet la veille, dans la soirée. Il invite **M. BOUBY** à se rapprocher de **M. WINUM**, Directeur du Département Chimie pour plus d'informations. **M. WINUM** confirme avoir reçu l'information mercredi 13 janvier au soir.

M. ALI informe que les engagements financiers doivent être réalisés avant la fin de l'année civile.

M. GUEVELLOU précise que le calendrier du Plan Relance UM est très contraint ; la notification des marchés de travaux devant être finalisée avant la fin de l'année 2021 pour une livraison des chantiers en 2023.

M. BOUBY signale que les travaux ne peuvent être effectués pendant l'année, mais uniquement durant les vacances universitaires : « des personnels travaillent et des enseignements ont lieu dans ce bâtiment. »

M. ALI informe **M. BOUBY** que la DPI sera informée de ces contraintes.

M. ROLLAND interroge **M. HOFFMANN** sur le Conseil restreint qui n'a pas été réuni concernant les promotions et le classement des enseignants chercheurs pour l'année 2020.

M. HOFFMANN et **M. ALI** vérifient cette information et confirment ; il n'y a pas eu de Conseil restreint organisé pour les promotions et le classement des enseignants chercheurs pour l'année 2020. Ils rappellent que le Conseil restreint se réunit à l'issue de cette séance pour valider les comités de sélection. Les conseillers des collèges A et B ont reçu une convocation à cet effet.

M. FILHOL regrette que les Conseils de la Faculté des Sciences aient désormais lieu le jeudi en lieu et place du mercredi. Il demande que les convocations soient transmises à l'avance afin de pouvoir organiser les agendas de chacun.

M. HOFFMANN explique que la Présidence organise des réunions opérationnelles et des conseils de direction le mercredi. Il a donc été contraint de modifier certaines dates pour le Conseil d'UFR. Il ajoute que le calendrier des séances et des bureaux est disponible sur le Moodle du Conseil, et que les convocations sont envoyées une semaine en amont, comme le prévoit les statuts.

M. LAPE demande la parole. **M. HOFFMANN** la lui donne.

M. LAPE signale que les étudiants n'avaient pas accès aux convocations des examens de ce jour.

M. ARINERO lui répond qu'il s'agissait d'un problème informatique qui est désormais clos : « tout est revenu à la normale maintenant » et remercie **M. LAPE** de son intervention.

M. LAPE regrette que les étudiants n'aient pu participer à la construction du site dédié au Salon de l'Etudiant.

M. ARINERO rappelle, qu'au vu de la situation sanitaire, le site a été construit institutionnellement dans l'urgence. La Faculté n'était pas à l'initiative de ce site, et elle a dû tenir compte des consignes qui lui ont été données, en créant des capsules vidéos présentant les différentes formations proposées par la composante.

En l'absence de nouvelles questions diverses, **M. HOFFMANN** propose de passer au point suivant.

2. Vote du relevé de conclusions du Conseil n°315 - 9 décembre 2020

M. HOFFMANN indique que le Conseil va devoir se prononcer sur le relevé de conclusions n°315 du 9 décembre 2020. Il signale que le document est disponible sur Moodle.

M. HOFFMANN demande à l'assemblée si elle a des commentaires sur ce relevé de conclusions. En l'absence de remarque, il propose de passer au vote.

Après s'être assuré du quorum, suite à la présentation et aux débats qui s'en sont suivis, le Directeur de la Faculté des Sciences de Montpellier demande aux membres du Conseil d'UFR de se prononcer sur le relevé de conclusions du Conseil n°315 du 9 décembre 2020.

RESULTAT DU VOTE

Membres en exercice : 39

Membres présents et représentés : 26

Membre n'ayant pas pris part au vote : 0

Suffrages valablement exprimés : 26

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 0

Le Conseil donne un avis UNANIME au relevé de conclusions du Conseil n°315 du 9 décembre 2020.

M. HOFFMANN remercie l'assemblée pour ce vote et propose de passer au point suivant.

3. Vote de conventions

M. HOFFMANN annonce que le Conseil doit se prononcer sur 2 conventions (disponibles sur Moodle) :

a. Convention de partenariat académique entre l'Université de Montpellier et Xian Jiatong university (Chine)

M. HOFFMANN explique que cette convention concerne les mobilités étudiantes académiques et les stages. Il ajoute qu'exceptionnellement la Direction des Relations Internationales a accepté de procéder à un accord conjoint Fds-Polytech Montpellier : **M. WATRISSE** est le coordinateur pour les 2 composantes et **M. AZEMA** est le responsable pédagogique pour la FdS.

M. HOFFMANN précise que ces mobilités sortantes concernent les étudiants de L3 des parcours MSM et Physique Fondamentale, ainsi que les premières années PEIP - départements Matériaux et MEA -. Il note que la durée du séjour est de 3 mois minimum et de 2 ans académiques complets, maximum, par étudiant.

M. HOFFMANN informe que cet accord prévoit une durée de 5 ans et que la formation ne délivre pas de diplôme.

Après s'être assuré du quorum, suite à la présentation et aux débats qui s'en sont suivis, le Directeur de la Faculté des Sciences de Montpellier demande aux membres du Conseil d'UFR de se prononcer sur la convention de partenariat entre l'Université de Xi'an Jiaotong (Chine) et l'Université de Montpellier.

RESULTAT DU VOTE

Membres en exercice : 39

Membres présents et représentés : 26

Membre n'ayant pas pris part au vote : 0

Suffrages valablement exprimés : 26

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 0

Le Conseil donne un avis UNANIME à la convention suscitée.

b. Avenant de prolongation à la convention entre l'UM et l'Université numérique - APP Oui-si

M. HOFFMANN précise que cette convention prenait fin en septembre 2020. Il ajoute qu'avec cet avenant, elle est prolongée jusqu'au 31 décembre 2020.

M. BOUBY regrette que la convention initiale ne soit pas jointe à l'avenant.

M. HOFFMANN indique qu'elle n'a en effet pas été remise sur le Moodle du conseil de ce jour.

Après s'être assuré du quorum, suite à la présentation et aux débats qui s'en sont suivis, le Directeur de la Faculté des Sciences de Montpellier demande aux membres du Conseil d'UFR de se prononcer sur l'avenant à la convention dans le cadre de l'APP entre l'Université Numérique et l'Université de Montpellier.

RESULTAT DU VOTE

Membres en exercice : 39

Membres présents et représentés : 26

Membre n'ayant pas pris part au vote : 0

Suffrages valablement exprimés : 26

Pour : 25

Contre : 0

Abstention : 1

Le Conseil donne un avis FAVORABLE à l'avenant suscité.

M. HOFFMANN remercie l'assemblée pour ces votes de conventions et suggère de passer au point suivant.

4. Point Pédagogie : vote de la nouvelle accréditation de la mention MEEF pour les parcours rattachés à la FdS

M. HOFFMANN explique que le master MEEF renouvelle ses maquettes pour la nouvelle accréditation. A ce titre, les Conseils de la Faculté des Sciences et de la Faculté d'Education doivent voter les parcours qui les concernent. Il précise que la FdS compte 6 parcours dans cette mention.

M. HOFFMANN note que lorsque l'ESPE était intégrée à la COMUE elle envoyait directement les maquettes au Ministère. Aujourd'hui, l'INSPE étant rattaché à l'Université de Montpellier, il est demandé aux composantes, intervenant dans ces formations, de les valider également avant passage en CFVU.

M. HOFFMANN précise que les calendriers ont été très contraints : il a reçu les maquettes le dernier jour précédant les vacances de Noël, des réunions d'harmonisation entre l'INSPE et la FdS ont eu lieu entre le 26 et 30 décembre dernier et le Conseil doit valider les maquettes ce jour, pour ensuite les faire remonter pour un passage à la prochaine CFVU.

M. HOFFMANN demande à **M. MÜNCH** de faire un point sur la réforme des enseignants et de présenter les parcours MEEF.

M. MÜNCH salue l'assemblée. Dans un premier temps il rappelle les arrêtés du 24 juillet 2020 et du 24 décembre 2020, et il présente ensuite les parcours MEEF de la Faculté des Sciences pour le LMD5 :

La réforme de la formation des enseignants, Les parcours MEEF au LMD5 à la FdS

Arrêtés du 24 juillet 2020 et du 24 décembre 2020:

- 800h de formation hors stage minimum
- Stage Observation et de Pratique Accompagnée de 6 semaines en M1
- Stage alternant en M2 (en fonction places disponibles ?, pour étudiants qui candidatent et sélection faite par le rectorat) soit un contrat de travail de 12 mois pour un temps de travail équivalent à 1/3 de l'obligation réglementaire (remunéré 864 € brut /mois)
- ou
- Stage de 18 semaines en M2, pas rémunéré, pas gratifié
- 20 ECTS lié au stage en établissement
- 20 ECTS lié au mémoire

→ En M2 : Stage en établissement + Mémoire + Concours !

1/3 enseignements de Master doivent être réalisés par des enseignants en poste dans le secondaire (Professeur Formateur Académique). Aujourd'hui on est entre 15 et 25%.

→ Arrêté sur les nouveaux concours toujours pas publié !

La réforme de la formation des enseignants, Les parcours MEEF au LMD5 à la FdS

Autre contrainte liées à la place des parcours FdS au sein d'une mention unique second degré de l'INSPE-LR :

- 850h de formation :
 - o UEs Culture commune : 120h (M1+M2)
 - o LVE : 24h (M1)
 - o Recherche/Mémoire: au moins 40h, au moins 20 ECTS dont au moins 5 en M1, 5 en S3, 5 en S4
 - o Disciplinaire: au moins 325h
 - o Didactique et accompagnement du stage : au moins 275h
- Une partie des UEs est gérée par la FdS et l'autre par la FdE
- Mutualisation avec d'autres parcours de la même mention (MS et PC) ou autre (NSI et Info)

→ Baisse du volume horaire global et des enseignements disciplinaires en particulier

Les maquettes sont prêtes depuis cette semaine mais le contenu pédagogique des enseignements et les modalités de contrôle des connaissances (notes planchers) sont toujours en cours d'élaboration. A rendre pour le mois de mars.

La réforme de la formation des enseignants,
Les parcours MEEF au LMD5 à la FdS

Les heures étudiants dans les 6 parcours de la FdS

	M1						M2							
	C	TD	TP	Terrai n	SPS*	Total ét	C	TD	TP	Terrai n	SPS*	Total ét	Total Master	hors SPS
MATH	154	321			1	476	40	316			6	362	838	831
PC	19	188	314		1	522		191	150		6	353	869	862
MS	19	200	276		1	496		285	70		6	361	857	850
BBGB	19	432	40		1	492		308	50		6	364	856	849
SVT	19	296	136	40	1	492		230	132		6	371	859	853
NSI	113	443			1	557	15	293			6	314	871	864

* Toutes les heures SPS sont dans des UE gérées par la FdE

La réforme de la formation des enseignants,
Les parcours MEEF au LMD5 à la FdS

Répartition Heures étudiants et ECTS entre FdS et FdE

	ECTS FDS	ECTS FDE	heures FDS	heures FDE	Total heures
MATH	60	60	472	359	831
PC	61	59	465	385	862
MS	63	57	520	330	850
BBGB	71	49	571	268	849
SVT	52	68	400	453	853
NSI	50	70	435	429	864

M. MÜNCH projette ensuite les heures étudiant concernant principalement les UE FdS des 6 parcours de la Faculté des Sciences. Il précise que ce sont ces tableaux sur lesquels devra se prononcer l'assemblée :

Les heures étudiants uniquement dans les UEs FdS dans les 6 parcours de la FdS

M1	cours	TD	TP	Terrain	
BGB	0	324	40	0	404
MATH	121,5	214,5	0	0	396,75
PC	0	48	254	0	556
SVT	0	96	136	40	528
NSI	78	261	0	0	270
MS	0	48	60	0	108
					2262,75

M2	cours	TD	TP	Terrain	
BGB	0	169	50	0	269
MATH	16	144	0	0	168
PC	0	0	126	0	252
SVT	0	20	132	0	284
NSI	0	96	0	0	114
MS	0	144	70	0	214
					1301

BGB	673
MATH	564,75
PC	808
SVT	812
NSI	384
MS	322

3563,75

3563,75

	Capa d'accueil
BGB	21
MATH	30
PC	24
SVT	31
NSI	20
Math Scie	20

Norme	
TD	40
TP	20
Terrain	10

M. HOFFMANN remercie **M. MÜNCH** pour sa présentation et ouvre le débat.

M. GODELLE s'interroge sur les capacités d'accueil, le nombre de groupes et les normes.

M. HOFFMANN explique que les capacités d'accueil ont déjà été validées par la CFVU. Aujourd'hui, le Conseil de la Faculté des Sciences doit se prononcer sur les maquettes. Il précise que les normes sont notées en gris sur la dernière diapo présentée par **M. MÜNCH**.

M. MÜNCH ajoute que pour tous les parcours du master 2, la formation est capable de gérer un seul groupe. S'il est cependant noté 2 groupes, c'est uniquement pour une question de sécurité.

Mme FORET constate que cette estimation du coût est surélevée. Elle ajoute qu'elle a remarqué une contradiction entre les tableaux mis à disposition des conseillers sur Moodle et la présentation de **M. MÜNCH**.

M. MÜNCH reconnaît une erreur dans sa présentation et indique que le Conseil se prononcera sur les chiffres indiqués dans les maquettes et non sur ceux de son tableau.

M. BOUBY signale qu'il votera contre. Il précise qu'il ne s'oppose pas au travail réalisé par les équipes, ni aux enseignants de cette formation, mais il n'accepte pas que les enseignements de ce master s'effectuent dans de telles conditions. Il constate que les étudiants deviennent des « bouches trou » des établissements qui n'ont plus d'enseignants remplaçants disponibles. De plus, certains seront rémunérés et d'autres pas !

M. BOUBY est contre ces réformes qui « vont à l'encontre des unes et des autres et qui ne veulent rien dire ! ».

M. MÜNCH explique que certaines universités ont convenu de ne pas intervenir dans les décisions qui vont à l'encontre des enseignants du secondaire. A l'inverse, les équipes de la Faculté des Sciences ont fait le choix de faire leur possible afin de maintenir ce qui peut être le mieux pour les étudiants et les futurs enseignants.

M. MÜNCH alerte sur le fait que la Faculté doit conserver la main sur les formations scientifiques, et éviter que tout ne parte à la Faculté d'Education. La FdS n'aurait plus son mot à dire et les décisions reviendraient uniquement à la FdE.

M. HOFFMANN confirme les propos de **M. MÜNCH**. Il insiste « la Faculté des Sciences de Montpellier doit conserver la partie scientifique de ce master, qui plus est, est de haute qualité. La laisser filer, serait dommageable pour la composante mais aussi, et surtout, pour les étudiants. »

Même s'il n'accepte pas « tout cela », **M. BOUBY** entend les remarques de **M. HOFFMANN** et **M. MÜNCH**.

Pour **M. JOURDE**, c'est une très bonne chose que ce master MEEF reste à la Faculté des Sciences. Il reconnaît et salue le travail réalisé. Toutefois, il regrette que les échanges avec les Départements d'Enseignement aient été limités. Il aurait souhaité pouvoir discuter, notamment des coûts engendrés par cette formation, avec le Bureau de son département TEE.

M. HOFFMANN rappelle que les délais étaient extrêmement restreints. La dernière réunion de synthèse avec les composantes concernées a eu lieu le 29 décembre dernier. Il précise que des heures avaient été réservées pour ce master.

M. MÜNCH indique être fautif de cette situation. Il aurait dû se rapprocher du Département TEE et faire remonter l'ensemble des informations relatives à cette formation. Il se rappelle avoir fait partie de la Direction de ce Département d'Enseignement et, lors de son départ, **M. JOURDE** lui avait fait part de sa confiance. Il espère que cela est toujours le cas.

M. MÜNCH rassure **M. JOURDE**, il a fait le choix d'afficher les coûts maximum mais, en fait, ils seront minimes comparés à ceux annoncés.

M. HOFFMANN rappelle que le Conseil doit se prononcer sur le nombre d'heures étudiants des UE du master MEEF portées par la Faculté des Sciences, soit 3 563,75 heures.

En absence de nouvelle remarque, il propose de procéder au vote.

Après s'être assuré du quorum, suite à la présentation et aux débats qui s'en sont suivis, le Directeur de la Faculté des Sciences de Montpellier demande aux membres du Conseil d'UFR de se prononcer sur les maquettes de la mention MEEF pour les parcours rattachés à la FdS.

RESULTAT DU VOTE

Membres en exercice : 39

Membres présents et représentés : 26

Membre n'ayant pas pris part au vote : 0

Suffrages valablement exprimés : 26

Pour : 25

Contre : 1

Abstention : 0

Le Conseil donne un avis FAVORABLE aux maquettes de la mention MEEF pour les parcours rattachés à la FdS.

M. HOFFMANN remercie l'assemblée pour ce vote favorable. Il rappelle que les maquettes vont être transmises à la CFVU.

5. Point Ressources Humaines

M. HOFFMANN indique que ce point comprend 2 parties :

- le vote du Référentiel Equivalent Horaire pour l'année universitaire 2020-2021,
- un point sur les comités de sélection 2021, auquel les Directeurs des composantes scientifiques concernés ont été invités.

a. Vote du Référentiel d'Equivalences Horaires

M. HOFFMANN indique que le REH est mis à disposition de l'auditoire sur le Moodle du Conseil. Il cède la parole au Directeur Adjoint en charge des Ressources Humaines, **M. ALI**.

M. ALI informe que le REH est composé de 3 tableaux : les licences, les masters et la Direction, divisés en plusieurs onglets. La codification présentée correspond à celle de l'UM.

M. ALI rappelle que le REH de l'année universitaire 2019-2020 avait été retravaillé l'an dernier par **Mme FORET**. Il avait alors été validé par le Conseil.

Pour cette année 2020-2021, **M. ALI** indique que le REH a été modifié à la marge. Les variations concernant les licences et les masters sont très minimales car assujetties au nombre de groupes.

M. HOFFMANN confirme, il n'y a que très peu de changements par rapport à l'an dernier si ce n'est quelques ajouts comme l'onglet « Parcoursup+ » dans le REH de la Direction qui n'existait pas auparavant.

M. HOFFMANN précise que ce Référentiel Equivalent Horaire a été présenté aux Directeurs de département, qui l'ont, par la suite, validé.

M. ALI ajoute que le Conseil va se prononcer sur une valeur haute, sous réserve de l'enveloppe qui sera attribuée à la composante et dont on n'a pas connaissance à ce jour.

En l'absence de remarque sur ce REH, **M. HOFFMANN** propose à l'assemblée de procéder au vote de ce dernier. Il demande si le Conseil souhaite procéder par thème ou voter l'ensemble (licences, masters et Direction).

Le Conseil désire voter l'ensemble du document.

Après s'être assuré du quorum, suite à la présentation et aux débats qui s'en sont suivis, le Directeur de la Faculté des Sciences de Montpellier demande aux membres du Conseil d'UFR de se prononcer sur le Référentiel d'Equivalences Horaires pour l'année 2020-2021.

RESULTAT DU VOTE

Membres en exercice : 39

Membres présents et représentés : 26

Membre n'ayant pas pris part au vote : 0

Suffrages valablement exprimés : 26

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 0

Le Conseil donne un avis UNANIME au Référentiel d'Equivalences Horaires pour l'année 2020-2021.

M. HOFFMANN remercie l'assemblée pour ce vote unanime.

b. Point sur les Comités de sélection

M. HOFFMANN rappelle que les Conseils restreints des collèges « A et B » et « A » se tiendront à l'issue de cette séance. Il validera les comités de sélection pour cette année 2021.

M. HOFFMANN ajoute qu'il a fait le choix, comme l'année passée, de présenter les équilibres des comités de sélection nominatif afin que le conseil puisse apprécier la composition de chacun d'entre eux.

M. ALI indique que les fiches de postes ont déjà été votées. Il annonce les comités de sélection qui vont être soumis au vote du conseil restreint :

- Pour le poste 35-36-60MCF0924 : Département Scientifique B3ESTE - Département d'enseignement FdS TEE ;
- Pour le poste 26MCF0612 : Département Scientifique MIPS - Département d'enseignement FdS Mathématiques ;
- Pour le poste 26MCF0698 : Département Scientifique MIPS - Département d'enseignement FdS Mathématiques ;
- Pour le poste 29MCF0975 : Département Scientifique MIPS - Département d'enseignement FdS Physique ;
- Pour le poste 67MCF0784 : Département Scientifique Chimie - Département d'enseignement FdS Chimie ;
- Pour le poste 67MCFxxxx : Département Scientifique Chimie - Département d'enseignement FdS Chimie ;
- Pour le poste 64MCF1125 (PR64 IUF) : Département Scientifique BA - Département d'enseignement FdS Bio MV ;
- Pour le poste 28MCF0627 (PR28 IUF) : Département Scientifique MIPS - Département d'enseignement FdS Physique ;
- Pour le poste 31MCF0916 (PR31 IUF) : Département Scientifique Chimie - Département d'enseignement FdS Chimie ;
- Pour le poste 25MCF0904 : Département Scientifique MIPS - Département d'enseignement FdS EEA ;
- Pour le poste 61PR0535 : Département Scientifique MIPS - Département d'enseignement FdS EEA ;
- Pour le poste 63PR0623 : Département Scientifique MIPS - Département d'enseignement FdS EEA.

M. ALI demande si l'auditoire souhaite apporter des remarques sur les postes présentés et sur la composition des comités de sélection.

En l'absence de questions, **M. HOFFMANN** propose de passer au point suivant.

6. Questions diverses

M. HOFFMANN rappelle avoir répondu à des questions diverses en début de séance. Il demande si l'auditoire a de nouvelles interrogations.

Sans autres interventions de la part de l'assemblée, **Monsieur HOFFMANN** suggère que cette séance du Conseil de la Faculté des Sciences de Montpellier - **soit levée à 11 heures 10.**

M. HOFFMANN remercie l'assemblée de sa présence à ce Conseil.

M. HOFFMANN signale que le prochain Conseil se réunira le jeudi 11 février 2021 prochain à 8h45 en visioconférence. Il rappelle que le calendrier des séances est disponible sur le Moodle du Conseil.

Le Président de séance

La Secrétaire de séance

Alain Hoffmann

Sandra Gaucerand